Le plan de mobilité saint-gillois

Modifié à la suite du processus participatif – Adopté en 2024

Document réalisé sur base de la décision collège de la séance du 11.07.2024 « Mobilité - Approbation des modifications du projet de plan de mobilité – maille ParviS »

Quartier apaisé

good move

Saint-Gilles Parvis

St Gilles Gillis

1060

BRUXELLES MOBILITÉ

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Table des matières

Le plan de mobilité Saint-Gillois validation juillet 2024 en détails 3
Explications de la carte schématique 3
Modifications apportées au contrat local de mobilité ParviS entre le 8 juin 2023 et le 11 juillet 2024 5
Une inversion de sens de la rue de la Perche entre la rue Sterckx et l'avenue du Parc (en direction de l'avenue du Parc) 5
Le maintien à double sens de la rue Hôtel des Monnaies entre la place Dillens et la rue de la Victoire 5
La suppression de la mise à sens unique de la rue de Mérode entre la rue Verhaegen et l'avenue du Roi (vers Forest) 5
La mise à sens unique de la rue Emile Féron, entre l'av. du Roi et la rue de Bosnie, direction Bosnie 6
La mise à sens unique de la rue Emile Féron, entre les rues Claes et Danemark (en direction de la rue Verhaegen) et entre la rue Claes et la place des Héros (en direction de l'avenue de la Porte de Hal). 6
La mise à sens unique de la rue du Lycée-Place Morichar (entre la rue des Étudiants et la chaussée de Waterloo) direction Waterloo 6
La mise à sens unique de la rue Saint-Bernard entre la rue de la Victoire et la chaussée de Waterloo, direction Waterloo 6
La mise à sens unique de la rue Antoine Bréart entre la rue de Lombardie et Jef Lambeaux, direction Jef Lambeaux; 6
La suppression de la proposition de changement de sens du CLM de la rue Bosquet ; l'inversion de sens unique de la rue d'Écosse entre Berckmans et Source, direction Source 7
L'amélioration de la zone de rencontre de la rue du Fort : 7
La réalisation d'un contresens bus sur la rue de la Victoire depuis la rue Jourdan vers l'avenue Henri Jaspar 7
Une inversion du sens unique de l'avenue des Villas entre Alsemberg et Garibaldi, ... 7
Apaisement de la rue d'Angleterre 7

Le plan de mobilité Saint-Gillois validation juillet 2024 en détails

Explications de la carte schématique

Même si nous avons fait en sorte de le simplifier au maximum, lire un plan de circulation n'est jamais aisé. Afin d'accompagner la carte publiée et parce qu'il n'est pas possible de tout y expliquer, vous trouverez ci-dessous le descriptif des principales modifications. Les mesures envisagées feront l'objet de consultations quartier par quartier auprès de tous les habitant.e.s et ne seront pas toutes appliquées en même temps, elles feront l'objet d'un phasage et de tests. Certains grands projets (Parc, Barrière et Moris) nécessitaient un permis d'urbanisme qui a été obtenu et ont fait l'objet de consultations et enquêtes publiques.

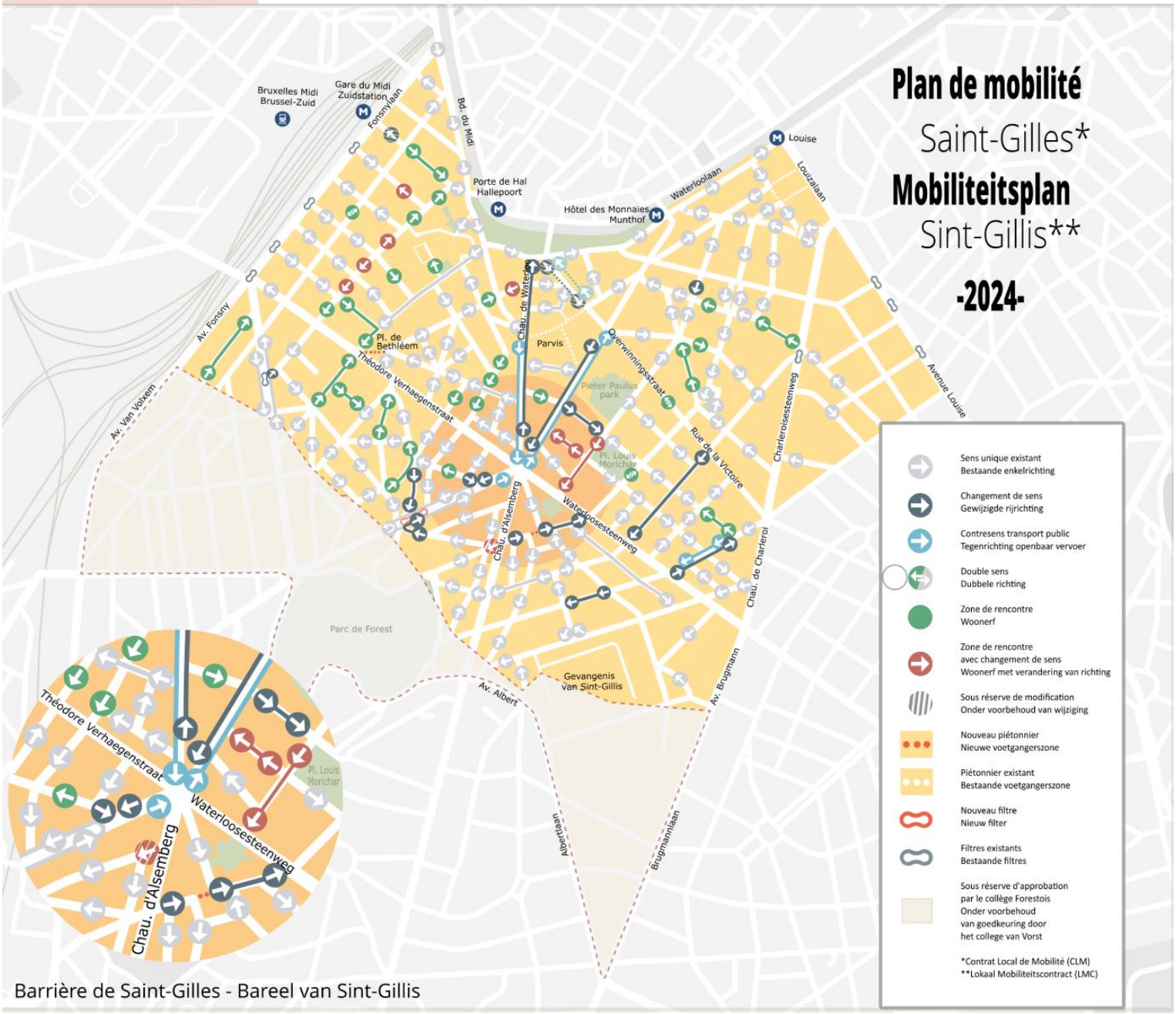

La pierre angulaire de la mobilité de Saint-Gilles est bien sûr **la Barrière,** connue même bien au-delà des frontières de notre commune comme un carrefour complexe, que l'on soit automobiliste, cycliste ou piéton. Le chantier de la Région, la STIB, Bxl Mobilité et du CRU vient compléter le dispositif prévu par le CLM.

Celui-ci propose la mise à sens unique (avec contre sens bus et vélos) de la chaussée de Waterloo (où les bus peinent à se croiser) et de la rue Hôtel des Monnaies (avec contre sens bus et vélos) pour simplifier les flux de la Barrière tout en créant une boucle autour du Parvis et de la Place Marie Janson qui constitue un espace piétonnier ambitieux tout en préservant l'attractivité commerciale du noyau de la Chaussée de Waterloo, lieu de connexion entre les transports en communs (bus/tram).

La Barrière fera enfin l'objet d'un aménagement en vue de calmer les flux de circulation et surtout de faciliter le trajet du tram, désormais en ligne droite, afin de gagner en efficacité et de renouveler moins souvent les rails.

L'avenue du Parc se verra aménagée en véritable «allée verte» reliant la Barrière au Parc de Forest: un havre planté particulièrement précieux en bordure du «quartier Bosnie» l'un des plus densément peuplés de Belgique. Elle sera dotée de dispositifs «noues» pour canaliser les eaux qui descendent la vallée depuis Forest afin d'éviter les coulées d'eau. Les arrêts du tram seront plus sécurisés et adaptés aux publics à mobilité réduite (leur longueur aux normes actuelles est responsable de la suppression de places).

La rue Moris sera également réaménagée de façade à façade, végétalisée et permettra de mettre fin au blocage quasi quotidien des trams 81 et 97. Une rue où la circulation de transit sera limitée, les arrêts de tram adaptés aux PMR et un grand parvis sécurisé sera créé pour une des plus grandes écoles de notre territoire.

La Barrière, l'avenue du Parc et la rue Moris (avec le début de la rue Bréart) ont déjà vu leur permis d'urbanisme délivré.

L'attention est aussi portée **à la sécurisation des abords des écoles,** puisque toutes les voiries communales où sont implantées des établissements scolaires seront aménagées en «zones de rencontres», c'est-à-dire des rues où le trafic motorisé reste autorisé mais n'est plus prioritaire et limité à 20 km/h.

Des rues habitantes, très fréquentées par les piétons et enfants, se verront libérées du trafic des bus vicinaux. C'est notamment le cas de la rue de Tamines, en bordure de la place Morichar.

L'avenue de la Victoire ne sera plus une descente d'accélération des bus De Lijn et TEC. La rue d'Ecosse, qui était avec la rue de la Croix de Pierre un itinéraire bis à la rue Hôtel des Monnaies, retrouvera son statut de rue de quartier apaisé.

Le réaménagement de l'avenue Demeur (mini piétonnier, végétalisation) et de la place Van Meenen sont également prévus.

Modifications apportées au contrat local de mobilité ParviS entre le 8 juin 2023 et le 11 juillet 2024

Vous trouverez ci-dessous les modifications apportées au plan de mobilité à la suite des consultations :

Une inversion de sens de la rue de la Perche entre la rue Sterckx et l'avenue du Parc (en direction de l'avenue du Parc)

Cette inversion s'intègre dans le projet de réaménagement de l'av. du Parc et de la Barrière et a été pris en compte dans le permis d'urbanisme qui a été accordé. Elle fait suite à une forte demande exprimée lors de l'enquête publique liée à ce permis. Le changement de sens de ce petit tronçon de la rue de la Perche permettra ainsi d'éviter le trafic de transit venant de Forest et souhaitant rejoindre la petite ceinture et qui sinon aurait emprunté le circuit Parc - Perche - Guillaume Tell - Prague - Vanderschrick- Jean Volders - Petite Ceinture.

Le maintien à double sens de la rue Hôtel des Monnaies entre la place Dillens et la rue de la Victoire

Cette modification provient des nombreux avis exprimés sur une crainte légitime : une concentration de trafic de sortie de ville dans certaines petites rues via l'itinéraire Berckmans-Loix-Lausanne-Tamines-Roumanie-Parc-Pont de Luttre.
La rue Hôtel des Monnaies gagnant déjà en apaisement via la mise à sens unique et le contre sens bus (entre la Barrière et la rue de la Victoire), il était donc acceptable de laisser à double sens une partie de la rue Hôtel des Monnaies.

La suppression de la mise à sens unique de la rue de Mérode entre la rue Verhaegen et l'avenue du Roi (vers Forest)

Cette suppression de la proposition initiale provient de l'incertitude qui pèse encore, à ce stade, sur le projet final de réaménagement de la Région prévu pour l'avenue Fonsny et de la crainte de bloquer une trop grande partie de la circulation locale autour de Mérode. Le collège a décidé en conséquence de d'abord se concentrer sur un apaisement de la rue de Mérode autour de l'école néerlandophone de Balder. Aménagement qui sera réalisé dans le cadre du contrat de quartier Midi.

La mise à sens unique de la rue Emile Féron, entre l'av. du Roi et la rue de Bosnie, direction Bosnie

La mise à sens unique de la rue Emile Féron, entre les rues Claes et Danemark (en direction de la rue Verhaegen) et entre la rue Claes et la place des Héros (en direction de l'avenue de la Porte de Hal).

Cela nécessite l'inversion du sens unique de la rue de Hollande, qui à l'avenir descendra vers la gare du Midi. Ce changement de sens est lié à la création d'une zone de rencontre rue Emile Féron devant l'école Ulenspiegel dans le cadre du Contrat quartier Midi. Il permet aussi de garantir l'accessibilité aisée au parking FGTB de la rue Emile Féron sans devoir nécessairement emprunter la petite rue César de Paepe apaisée.

La mise à sens unique de la rue du Lycée-Place Morichar (entre la rue des Étudiants et la chaussée de Waterloo) direction Waterloo

Cette prolongation du sens unique de la rue du Lycée au bas de la place Morichar permet d'étendre la future zone de rencontre autour de la place Morichar et de réaliser un véritable quartier scolaire apaisé pour les nombreuses écoles du périmètre.

La mise à sens unique de la rue Saint-Bernard entre la rue de la Victoire et la chaussée de Waterloo, direction Waterloo

La rue Saint-Bernard est une zone cyclable hélas peu respectée des automobilistes. La mise à sens unique de ce tronçon permettra de mieux répartir l'usage de la chaussée et à terme d'embellir davantage la rue avec des aménagements végétaux.

La mise à sens unique de la rue Antoine Bréart entre la rue de Lombardie et Jef Lambeaux, direction Jef Lambeaux;

la réalisation d'aménagements cyclables sur la rue Antoine Bréart entre la chaussée de Waterloo et l'avenue du Mont Kemmel. Profitant des travaux au commissariat Bréart qui nécessitaient une mise à sens unique temporaire, un sens unique tête-bêche a été testé. Le test confirme l'efficacité du dispositif pour l'apaisement de la rue. La partie entre la rue Diderich et l'avenue Jef Lambeaux a toutefois dû être remise à double sens car le commissariat Bréart restant le commissariat principal -donnée non connue lors de l'élaboration du plan- les véhicules de police doivent pouvoir sortir dans les deux directions.
La mise à sens unique entre la rue de Lombardie et la rue Jef Lambeaux en lien avec le prochain sens de circulation de la rue Moris (suite aux futurs travaux de réaménagement) fonctionnera de la même manière que le projet de tête bêche initial.

La suppression de la proposition de changement de sens du CLM de la rue Bosquet ; l'inversion de sens unique de la rue d'Écosse entre Berckmans et Source, direction Source

Des remarques pertinentes ont porté sur le risque de changement de sens de la rue Bosquet impliquant une unique sortie de ville par la rue de Suisse de cette partie de Saint-Gilles. Changer de sens la rue d'Écosse entre la rue de la Source et la rue Berckmans permet la même fonction (casser le trafic de transit) et évite d'engorger la rue Berckmans.

L'amélioration de la zone de rencontre de la rue du Fort :

Une piétonnisation périodique (l'été et durant certains week-ends pour des événements socioculturels) du tronçon Église – Fortifications.

La réalisation d'un contresens bus sur la rue de la Victoire depuis la rue Jourdan vers l'avenue Henri Jaspar.

Contresens qui ne verra le jour que si, suite aux aménagements du nouveau contrat local de mobilité, le bus était bloqué dans un trafic trop dense au niveau du feu entre la rue de la Victoire et l'avenue de la Porte de Hal.

Une inversion du sens unique de l'avenue des Villas entre Alsemberg et Garibaldi,

Garibaldi sera mis en place si un report trop important était constaté suite à l'aménagement de l'avenue du Parc et à la mise en place du mini piétonnier à droite de la place Van Meenen sur l'avenue Adolphe Demeur.

Apaisement de la rue d'Angleterre

Demande en cours auprès des opérateurs de transports en commun de faire passer les bus dans les deux sens dans la rue de Russie plutôt que dans la rue d'Angleterre où se trouvent une crèche, une école et la Ligue Braille.

A. En cas d'impossibilité technique : demander à Bruxelles Mobilité et aux opérateurs de transports en commun de faire passer les bus sur l'avenue Fonsny, le boulevard du Midi et l'avenue de la Porte de Hal;
B. En cas d'impossibilité technique de l'option A, réaliser un test avec l'installation d'un panneau C3 (excepté bus) rue d'Angleterre depuis Fonsny.